

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 janvier 2004
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire
des Nations Unies au Liban**

(pour la période allant du 24 juillet 2003 au 19 janvier 2004)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1496 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 2003, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 janvier 2004. Il traite des faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la question, en date du 23 juillet 2003 (S/2003/728).

II. Situation dans la zone d'opérations

2. Durant la période considérée, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été marquée par de nombreux incidents qui ont compromis la fragile stabilité du sud du Liban. Le calme relatif qui avait régné pendant le premier semestre de l'année a fait place à de nouveaux échanges de feu dans la zone des fermes de Chab'a. Des frappes aériennes et des tirs à travers la Ligne bleue ont entraîné la mort de trois Israéliens, deux soldats et un civil, et de trois civils libanais. Les violations israéliennes persistantes de l'espace aérien libanais et plusieurs tirs antiaériens dirigés par le Hezbollah vers des villages israéliens ont notablement aggravé la tension. La découverte, à quatre reprises, d'engins explosifs le long de la Ligne bleue, là où elle est adjacente à l'itinéraire emprunté par les patrouilles des forces de défense israéliennes (FDI) a encore aggravé les relations entre les parties.

3. Une importante escalade des hostilités a eu lieu au début d'août. Le 8 août, après une période de calme de six mois et demi, le Hezbollah a tiré des missiles et des obus de mortier ou usé d'armes légères en direction des positions des FDI dans la zone des fermes de Chab'a. Les Forces de défense israéliennes ont riposté au moyen de mortiers, de tirs d'artillerie et de bombes d'avion dans le voisinage de Kafr Shuba et en des points situés à l'ouest et au nord, ainsi qu'avec des roquettes et des tirs d'armes automatiques contre des positions du Hezbollah au voisinage. Plus tard le même jour, puis le 9 août, le Hezbollah a effectué des tirs antiaériens à partir des zones de Yarun et de Sadra, puis, le 10 août, à partir d'une position proche



d'Alma ash Shab. Plusieurs de ces obus sont tombés dans le village israélien de Shelomi, tuant un adolescent et blessant quatre civils. Les Forces de défense israéliennes ont riposté par une frappe aérienne contre une position du Hezbollah proche de Tayr Harfa, sans qu'il y ait eu de victime.

4. Après la frappe aérienne israélienne contre la République arabe syrienne le 5 octobre, deux incidents violents ont eu lieu le long de la Ligne bleue. D'abord, le 6 octobre, des tireurs isolés non identifiés, apparemment du côté libanais de la Ligne, ont tué un soldat israélien au sud de Metulla. Les Forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs qui ont endommagé un véhicule de la FINUL, qui passait deux véhicules civils et les maisons voisines, mais n'ont pas fait de blessé. Le 7 octobre, trois roquettes ont été tirées en direction d'Israël à partir de la zone de Hula, par des éléments non identifiés du côté libanais de la Ligne bleue. Deux obus sont tombés en territoire libanais, l'un sur une maison, tuant un enfant et blessant gravement un autre. La troisième roquette est tombée du côté israélien mais n'a pas fait de dégât.

5. Le 27 octobre, un échange de feux a de nouveau eu lieu entre le Hezbollah et les FDI dans la zone des fermes de Chab'a. Le Hezbollah a commencé en tirant des roquettes et des obus de mortier en direction de positions tenues par les FDI, celles-ci ripostant à travers la Ligne bleue à l'aide de tirs d'artillerie, d'obus de mortier, de coups de pièce de char et de bombes d'avion. Les tirs des Forces de défense israéliennes et du Hezbollah se sont étendus vers le sud, pratiquement jusqu'au village de Ghajar. Un civil a été légèrement blessé dans le village de Kaoukaba, du côté libanais de la Ligne.

6. À plusieurs occasions – et cela est nouveau – durant la période considérée, des engins explosifs ont été découverts le long de la Ligne bleue, là où patrouillent les Forces de défense israéliennes. Le 5 novembre, celles-ci ont informé la FINUL qu'elles avaient localisé un ensemble de pièges explosifs à proximité de Ghajar. Les FDI ont informé la FINUL, les 9 et 12 décembre, que des ensembles similaires de pièges explosifs avaient été découverts à l'ouest de la position 1-21 tenue par les Nations Unies à quelques centaines de mètres de distance, et un autre ensemble d'engins, le 4 janvier, à proximité de la clôture technique au sud de Tayr Harfa. Ces quatre ensembles de pièges explosifs ont été découverts en territoire israélien entre la ligne de retrait et la clôture technique. La FINUL a pu confirmer leur existence avant qu'ils soient neutralisés par les Forces de défense israéliennes. Le 13 octobre, celles-ci ont signalé qu'un autre ensemble de pièges explosifs avait été dissimulé du côté libanais de la Ligne bleue au sud d'Alma ash Shab dans le secteur ouest. Après avoir informé les autorités libanaises et inspecté l'emplacement, la FINUL n'a pas pu confirmer la présence d'engins explosifs dans cet endroit.

7. Les deux incidents les plus récents montrent bien les dangers que recèle la situation actuelle. Le 9 décembre, les Forces de défense israéliennes ont tiré et tué deux civils libanais qui portaient des fusils de chasse et qui se trouvaient du côté israélien de la Ligne bleue mais du côté libanais de la clôture technique. Cette zone, proche des sources de Wazzani, est fréquemment parcourue par des bergers et des chasseurs libanais, et est toute proche de l'endroit où des engins explosifs avaient été découverts en novembre. Le 19 janvier 2004, le Hezbollah a tiré au moyen d'armes antichar en direction d'un bulldozer des FDI qui avaient franchi la Ligne bleue et pénétré en territoire libanais, tout en cherchant à neutraliser l'engin explosif signalé le 4 janvier. Un soldat israélien a été tué et un autre blessé.

8. Les incursions aériennes israéliennes répétées en territoire libanais se sont poursuivies. Leur nombre a parfois diminué, mais les périodes où cette activité a été faible ou nulle ont invariablement été suivies par une intensification des survols. Comme auparavant, de nombreux avions israéliens ont pénétré profondément dans l'espace aérien libanais, souvent accompagnés par le bang sonique au-dessus de zones habitées. Le type d'incident évoqué dans mes rapports précédents s'est à nouveau produit, un avion volant en direction de la mer puis entrant dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, évitant ainsi une observation directe et une vérification par la FINUL.

9. Le Hezbollah a continué à réagir aux incursions aériennes par des tirs antiaériens, mais de façon uniquement sporadique pendant la deuxième partie de la période considérée. Une fois, le 3 septembre, les avions à réaction israéliens ont violé l'espace aérien libanais et le Hezbollah a rapidement riposté par des tirs antiaériens dans la direction de la position tenue par les FDI près de Zarit. Des obus à balles ont mis le feu à des terres agricoles proches de la ville de Shomera, sans faire de victime. Quelques heures plus tard, les avions à réaction israéliens ont exécuté une frappe aérienne contre une position tenue par le Hezbollah près du village de Al-Bayyadah, sans faire là non plus de victime.

10. Mes représentants dans la région et moi-même, de même que les États Membres concernés, ont à plusieurs reprises lancé des appels aux Gouvernements libanais et israélien pour mettre un terme à toutes les violations de la Ligne bleue, et pour s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse contribuer à une escalade. Les parties ont certes fait preuve de retenue à certains moments où la tension était très vive, mais elles ne sont pas parvenues à entendre pleinement ces appels et à respecter la Ligne bleue dans sa totalité, de sorte qu'il y a eu, de part et d'autre, des pertes de vies humaines.

11. Du côté libanais de la Ligne bleue, des manifestants se réunissent périodiquement aux points chauds que j'avais déjà indiqués dans mes rapports précédents, à savoir la colline Cheikh Abbad, à l'est de Hula, et Fatima Gate, à l'ouest de Metulla, pour jeter des pierres et autres objets en direction du personnel militaire israélien à travers la Ligne bleue. La FINUL a également signalé un certain nombre de violations mineures de la Ligne bleue, dues surtout à des bergers libanais. Un Syrien a été appréhendé par les FDI après avoir traversé la Ligne bleue. Après l'intervention de la FINUL, il a été libéré le lendemain.

12. Les Forces de sécurité conjointes libanaises et l'armée libanaise ont continué à opérer dans les zones évacuées par Israël en mai 2000. Les effectifs et l'activité de ces forces sont restés les mêmes, en dehors d'une recrudescence d'activité et d'une présence plus visible durant les 15 premiers jours d'octobre, au moment où la tension régionale et locale était à son comble. Dans une déclaration très opportune faite alors, le Conseil central de sécurité libanais a fermement réaffirmé que la tâche des Forces de sécurité conjointes libanaises était de préserver la stabilité et le calme et d'empêcher toute tentative, par un groupe quelconque, de compromettre la sécurité dans la région. Néanmoins, le Gouvernement libanais continue à avoir pour position que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la ligne de retrait.

13. Dans ces circonstances, le Hezbollah a maintenu une présence visible au voisinage de la Ligne bleue grâce à son réseau de positions mobiles et fixes. Dans

l'ensemble, le Hezbollah s'est abstenu d'entraver la liberté de mouvement de la FINUL durant la période considérée.

14. Les réseaux de communication, les infrastructures, les systèmes de santé et d'assistance sociale ainsi que les services postaux continuent d'évoluer lentement vers une intégration avec le reste du pays. Les administrations locales ont de façon générale exercé leur autorité.

15. La FINUL a apporté une aide à la population civile sous forme de soins médicaux, d'ouvrages d'adduction d'eau, de travaux d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de services sociaux aux indigents. L'aide fournie par la FINUL provenait essentiellement des ressources mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents. La FINUL a coopéré étroitement, sur des questions humanitaires, avec les autorités libanaises et des organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ou encore le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations et organismes opérant au Liban.

16. Depuis le 9 août 2001, la FINUL a également offert des moyens d'hébergement, des denrées alimentaires et une aide médicale à un groupe de 46 Kurdes irakiens, dont des femmes et des enfants, qui avaient illégalement pénétré en Israël à partir du Liban, et ont par la suite été refoulés par l'armée israélienne du côté libanais, au point de passage de Naqoura. Ce groupe a été installé sur une petite parcelle entre les postes israélien et libanais. Le 25 octobre, 16 de ces personnes ont été rapatriées en Iraq par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le reste a néanmoins insisté pour être dirigé vers un pays tiers. Le HCR continue à travailler avec les autorités locales en coopération avec mon représentant personnel et avec la FINUL pour trouver une solution à cet effet.

17. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, concentrée à présent le long de la Ligne bleue par suite du déminage effectué dans les autres secteurs, demeure très préoccupante. Depuis juillet, cinq civils libanais ont été blessés par l'explosion de mines ou de munitions, tandis qu'un démineur professionnel a été blessé au cours d'opérations de déminage.

18. Dans le sud du Liban, la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libanais et divers donateurs a permis de réaliser des progrès considérables en matière de déminage. Conservant un bon rythme de progression, l'opération Solidarité Émirats a permis de déminer une nouvelle zone d'un demi-million de mètres carrés, pour la rendre à un usage productif possible, et près de 20 000 mines terrestres ont été localisées et détruites. La zone ainsi déminée atteint désormais environ 4,8 millions de mètres carrés. L'Organisation des Nations Unies a continué de coordonner l'aide internationale au Gouvernement libanais sous la direction de mon représentant personnel et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Groupe international d'appui à l'action antimines. Ces bons résultats du déminage ont bien démontré qu'il fallait un effort concerté pour résoudre les problèmes socioéconomiques et de réinstallation dans les zones autrefois minées. Des appels ont été lancés dans le cadre du Groupe international d'appui et grâce à l'initiative « Des arbres à la place des mines » dans le sud du Liban.

19. Mon représentant personnel a continué à collaborer étroitement avec le PNUD et avec d'autres organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins

socioéconomiques et faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets de développement dans le sud du Liban. Le PNUD a continué de diriger ce que fait le système des Nations Unies en collaboration avec les autorités libanaises en faveur du développement et du relèvement du sud du Liban.

III. Questions d'organisation

20. La FINUL a poursuivi ses efforts tendant à faire respecter le cessez-le-feu en multipliant les patrouilles mobiles et aériennes le long de la Ligne bleue, en intensifiant les activités d'observation à partir de postes fixes et en restant en contact étroit avec les parties, cela pour remédier aux violations, régler les incidents et éviter l'escalade. Par le truchement de son Groupe d'observateurs au Liban (GOL), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a aidé la FINUL à exécuter son mandat.

21. Au 31 décembre 2003, la FINUL était composée de 2 000 militaires des pays suivants : France (202), Ghana (650), Inde (650), Irlande (7), Italie (53), Pologne (238) et Ukraine (200). Elle a bénéficié, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 52 observateurs militaires de l'ONUST (voir la carte jointe illustrant le déploiement actuel de la FINUL). Elle employait également 415 civils, dont 119 recrutés sur le plan international et 296 sur le plan local. La Force est toujours sous le commandement du général Lalit Mohan Tewari. M. Staffan de Mistura est toujours mon Représentant personnel pour le sud du Liban.

22. J'ai le regret d'annoncer le décès de deux membres du personnel de la FINUL, un soldat ghanéen qui est mort de causes naturelles et un soldat français qui a été victime d'un accident. Depuis la création de la FINUL, 244 de ses membres ont trouvé la mort : 78 ont été tués par balle ou dans l'explosion de bombes et 104 ont été victimes d'accidents, 62 autres décès étant liés à d'autres causes. Le nombre des membres de la Force qui ont été blessés par balle ou par explosion s'élève à 344.

IV. Questions financières

23. Par sa résolution 57/325 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 90 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brut de 7,5 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1er juillet 2003 et le 30 juin 2004. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 janvier 2004, comme je le recommande au paragraphe 32 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

24. Au 30 novembre 2003, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 31 janvier 2004 s'élevait à 75,2 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevait à 1 147 900 000 dollars à cette même date.

V. Observations

25. Il y a eu un certain nombre d'incidents regrettables impliquant l'usage de la force dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment au cours de la première moitié de la période considérée. Bien qu'ils aient été circonscrits, les violents incidents et les graves violations de la Ligne bleue ont entraîné la mort de six individus, Libanais et Israéliens. Les tensions étaient souvent très vives et la situation précaire. Le risque d'escalade était clairement démontré par la série d'événements survenus au début du mois d'août et pendant la première semaine d'octobre. Les membres du Conseil de sécurité ont profité de l'occasion que leur offrait l'exposé mensuel sur la situation au Moyen-Orient pour exhorter à plusieurs reprises les parties à s'abstenir de toute violation de la Ligne bleue. Je tiens à souligner la nécessité pour toutes les parties d'honorer pleinement l'obligation qui leur incombe, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, de faire preuve de retenue et de respecter la ligne de retrait dans son intégralité afin d'éviter toute détérioration de la situation sur le terrain.

26. Le fait qu'Israël poursuit les actes de provocation consistant à violer l'espace aérien du territoire qui relève de la souveraineté du Liban demeure un sujet de préoccupation. Les tirs antiaériens lancés par le Hezbollah à travers la Ligne bleue constituent également une violation, qui présente des risques mortels. Les attaques aériennes des forces israéliennes contre les positions du Hezbollah ont ajouté une nouvelle dimension grave au cycle d'incidents. Il convient de noter qu'au cours de ces dernières semaines, l'utilisation d'armes antiaériennes par le Hezbollah a baissé; j'espère que cette tendance se poursuivra. Je lance de nouveau un appel aux Gouvernements israélien et libanais pour qu'ils fassent en sorte que ces violations cessent.

27. Je note avec préoccupation que des engins explosifs plantés le long de la Ligne bleue ont été découverts. Leur présence compromet la stabilité et met en danger des vies humaines des deux côtés de la Ligne, y compris celles du personnel de la FINUL. L'attaque du Hezbollah contre l'équipe des FDI chargée de neutraliser l'un de ces engins est une regrettable escalade de la violence. Celle-ci continue de travailler en étroite coopération avec les parties pour faciliter la vérification desdits engins lorsqu'ils sont découverts. La neutralisation de ces engins est une responsabilité qui incombe aux parties et la FINUL continuera d'apporter son appui en assurant la liaison à cet égard.

28. Le Gouvernement libanais a démontré sa capacité d'exercer son autorité sur l'ensemble du Sud-Liban, grâce notamment aux activités des Forces de sécurité conjointes libanaises et de l'armée libanaise pendant les périodes de tension accrue aux niveaux régional et local. J'appuie à nouveau l'appel que le Conseil de sécurité a lancé au Gouvernement libanais pour l'inviter à étendre ces mesures, notamment le déploiement des forces de l'armée libanaise dans le sud du pays et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le calme. Je prie instamment le Gouvernement libanais de contrôler l'utilisation de la force dans l'ensemble de son territoire et d'empêcher toute attaque à travers la Ligne bleue.

29. Je note le succès des efforts de déminage au cours de l'année écoulée et les espoirs dont il est porteur pour le développement social et économique du Sud-Liban. Pour qu'il y ait stabilité, toutes les parties concernées se doivent de prendre des mesures audacieuses et pragmatiques de nature à accélérer le taux et le rythme

du développement. À cet égard, je prie instamment le Gouvernement libanais et les donateurs internationaux de redoubler d'efforts. L'ONU reste fermement résolue à aider le Liban dans sa tâche de redressement économique du sud du pays.

30. La FINUL continuera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en observant et surveillant la situation dans sa zone d'opérations, en établissant des rapports et en menant des activités de liaison avec les parties pour maintenir le calme. Mon Représentant personnel, agissant en étroite consultation avec le Coordonnateur spécial, continuera de prêter aux parties l'appui politique et diplomatique des Nations Unies en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le sud du Liban.

31. Nous avons vu que la situation le long de la Ligne bleue est influencée par une situation régionale instable, ce qui, une fois de plus, fait apparaître comme d'autant plus nécessaire la réalisation au Moyen-Orient d'une paix globale, juste et durable qui s'appuie sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

32. Dans une lettre datée du 14 janvier 2004 (S/2004/35), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis la demande formulée par son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL d'une nouvelle période de six mois. Au vu de la situation dans la région, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2004.

33. Je me dois d'appeler une fois de plus l'attention sur les graves problèmes de financement de la Force. Les contributions non acquittées à son budget s'élèvent à ce jour à 75,2 millions de dollars. Or, c'est en fait aux pays qui fournissent les contingents dont la Force est constituée que cette somme est due. Je lance donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour la compréhension et la patience dont ils font preuve.

34. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Coordonnateur spécial, M. Terje Roed-Larsen et à mon Représentant personnel, M. Staffan de Mistura, et à rendre hommage au général Lalit Mohan Tewari et au personnel de la FINUL, hommes et femmes, pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaires leur font honneur, et cet honneur rejaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

